



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 18 octobre 2023
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2023/0331(NLE)

13627/23
ADD 2

ASILE 95
JAI 1238
MIGR 303
FRONT 291
COEST 535
SOC 655

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	13544/23
Objet:	Proposition de DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL prorogeant la protection temporaire introduite par la décision d'exécution (UE) 2022/382 - Adoption

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de la République tchèque sur la question visée en objet, en vue de la session que le Conseil "Justice et affaires intérieures" tiendra le 19 octobre 2023. Cette déclaration sera inscrite au procès-verbal de la session du Conseil.

- DÉCLARATION DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE -

À l'instar d'autres États membres et de ceux situés en première ligne en particulier, la République tchèque fournit, depuis le tout début de l'invasion russe de l'Ukraine, une aide sans précédent aux personnes fuyant la guerre. Au 15 octobre 2023, sur près de 600 000 (571 511) demandeurs enregistrés, la République tchèque accueillait toujours plus de 360 000 bénéficiaires d'une protection temporaire (part de 8,7 % des enregistrements actifs dans l'UE), ce qui correspond à 3 % de sa population. Avec 8 000 nouveaux demandeurs supplémentaires enregistrés chaque mois, la République tchèque reste l'État membre de l'UE le plus touché par habitant. La République tchèque met dûment en œuvre la directive relative à la protection temporaire et a accepté qu'elle soit prorogée jusqu'en mars 2025, notamment parce qu'elle est fermement convaincue que la situation nécessite une réponse européenne commune. En conséquence, et conformément aux conclusions du Conseil européen des 9 février et 30 juin 2023, la République tchèque attend de la Commission qu'elle fournisse un soutien financier approprié et flexible supplémentaire afin de contribuer à alléger la charge financière qui en découle au niveau national (selon des données de l'OCDE, en 2022 uniquement, la République tchèque a dépensé le troisième montant le plus élevé, 1,96 milliard d'euros, pour couvrir les coûts connexes: frais de subsistance, frais d'éducation et frais de santé).
